

Montpellier, Jeudi 26 juillet 2018

## SANTÉ

### **Pollution de l'air par l'ozone Dépassement du seuil d'alerte vendredi 27 juillet 2018 Niveau 1**

Un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone est observé ce jour dans le département du l'Hérault.

**Demain, vendredi 27 juillet 2018, le seuil d'alerte, fixé à 180 micro-grammes d'ozone par m<sup>3</sup> d'air ambiant, sera atteint dans l'Hérault pendant plus de 48 heures.**

Aussi, afin de limiter l'élévation du niveau de pollution, le Préfet de l'Hérault, a décidé la mise en application des mesures ci-dessous, **qui seront applicables de 6 heures jusqu'à 21 heures vendredi 27 juillet et samedi 28 juillet 2018.**

#### **Recommandations concernant les déplacements :**

Vous êtes invité à limiter vos déplacements en :

- Reportant ceux-ci
- En cas d'impossibilité, en optant pour un mode de transport doux
- En cas d'impossibilité, à utiliser préférentiellement les réseaux de transport en commun ou de privilégier la pratique du covoiturage
- En cas d'impossibilité, à modérer votre vitesse de 30 km/h sur toutes les voies de circulation, dans la limite de 70 km/h

# Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault  
sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

## Recommandations sanitaires pour la population :

### Que doit-on faire ?

- éviter les activités sportives intensives ;
- limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...) ;
- suivre strictement les traitements médicaux et en cas de fortes gênes respiratoires, ne pas hésiter à consulter un médecin.

### Qui est concerné prioritairement ?

Les recommandations s'appliquent à l'ensemble de la population et, en priorité, aux enfants de moins de 12 ans, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ou allergiques ou cardiaques.

## Recommandations destinées à certains industriels :

Réductions des émissions de polluants conformément aux arrêtés préfectoraux spécifiques les concernant.

**[Consulter le site : www.air-lr.org](http://www.air-lr.org)**

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34

